

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 3 juin 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Monsieur André ERBS, Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Frédéric BIERRY ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s) :

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Madame Cécile DELATTRE

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2019/199 - 70000 - Aménagement du territoire
Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Communes de LA VALLEE DE VILLE

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant les déplacements et le réseau routier, la Commission Permanente :

Dans le Rapport de présentation

Demande que les dispositions relatives aux reculs hors agglomération par rapport à l'axe des routes départementales, figurant dans la partie « Explications des choix » p. 111, soient complétées et corrigées conformément aux préconisations du Schéma routier départemental ;

Dans le Règlement

Demande que l'indication de recul par rapport à la RD 424 figurant au plan de zonage n° 11 soit cotée et prolongée dans la zone IAU et dans la partie hors agglomération de la zone IAUx ;

Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles (OAP)

Regrette que l'ordre de grandeur du nombre de logements envisagés ne soit pas indiqué, lequel aurait permis de mieux évaluer l'impact des projets sur le fonctionnement du réseau départemental ;

Suggère pour Maisongoutte – secteur 4, de déplacer la limite d'agglomération et d'envisager l'aménagement de l'entrée d'agglomération ;

Emet un avis réservé pour Neuve-Eglise – secteur 4, où la desserte proposée prévoit un nouveau carrefour sur la RD 697 ainsi que sur la RD 897, étant donné que la desserte proposée ne correspond pas aux discussions antérieures faisant valoir que le Département ne souhaite pas multiplier les points d'échanges et d'accès sur les RD hors agglomération, lesquelles ne sont pas d'une largeur suffisante pour accueillir des flux supplémentaires de PL dans de bonnes conditions de sécurité ;

Et demande de revoir l'aménagement de ce secteur pour ne créer qu'un seul accès, RD 897, à proximité de l'accès existant utilisé pour la scierie ;

Demande pour Thanvillé – secteur 1, de préciser les intentions d'accès.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice Générale Déléguée



Delphine JOLY

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190603-lmc1127108-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/06/19